



Bordeaux, le 23 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pic de pollution : renforcement des mesures de limitation de vitesses en Gironde

Compte tenu de la persistance du pic de pollution dans le département de la Gironde et des prévisions pour les jours à venir, le préfet Pierre DARTOUT en concertation avec l'association de surveillance de la qualité de l'air Atmo Nouvelle-Aquitaine, a décidé de **renforcer les mesures de limitation des vitesses sur l'ensemble des routes et autoroutes du département à partir du mardi 24 janvier 00h00 et jusqu' à la fin de l'épisode de pollution.**

Ainsi, la vitesse des véhicules à moteur est limitée :

- à 110km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130km/h,
- à 90km/h sur les portions d'autoroutes et de voies rapides normalement limitées à 110km/h,
- et à 70km/h sur les portions d'autoroutes, de voies rapides et de routes nationales et départementales normalement limitées à 90km/h.

Une information sera délivrée aux automobilistes par l'intermédiaire des panneaux à message variable.

Des mesures complémentaires sont également prises en direction du port, de l'aéroport, du secteur industriel et agricole afin de limiter les pollutions induites par ces activités (cf arrêté préfectoral du 23 janvier 2017).

Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : [www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org).